

Conditions particulières de vente

La réservation de l'un de nos voyages éducatifs implique l'acceptation de toutes les conditions générales et particulières de vente.

Pour certains voyages, des conditions tarifaires particulières, clairement indiquées, peuvent compléter ou corriger les termes des conditions générales. Dans ce cas, ce sont toujours les éventuelles conditions tarifaires particulières qui priment sur les conditions générales. Les programmes détaillés et leurs prix accompagnant le contrat, sont les seuls documents contractuels présentant l'ensemble des prestations fournies à l'occasion du voyage choisi.

VALIDITÉ DES TARIFS

Les prix indiqués ont été établis selon les tarifs en vigueur lors de l'élaboration de cette brochure et en fonction du coût du transport, des taxes d'aéroport, du carburant et du cours des devises. Toute modification de ces éléments peut entraîner un changement de prix, dans la limite des conditions prévues par la loi (art. L211-13).

Si la fluctuation du cours des devises venait à influencer sur le prix total du voyage de plus de 3 %, à la hausse comme à la baisse, cette incidence serait intégralement répercutée. Cette fluctuation ne s'applique que sur les prestations qui nous sont facturées en devises. Le taux de change utilisé et la part réajustable pour chaque voyage (de 40 % à 75 % du prix total) sont disponibles sur simple demande.

Ces modifications ne sauraient justifier une annulation sans frais de la part du participant. Avant le règlement du solde, vous recevrez une information vous indiquant les motifs de la hausse et son montant, qui sera ajouté à votre facture de solde.

Les prix indiqués sur nos divers imprimés devront vous être reconfirmés lors de la réservation définitive.

Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en considération au retour.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Modifications techniques :

Les programmes organisés reposent sur des contrats négociés plusieurs mois à l'avance avec la plupart des prestataires et ne peuvent garantir de ce fait qu'aucun impondérable technique ne viendrait modifier après coup les données initiales (changement d'horaires ou d'aéroports, de gares, de ports imposés par une compagnie de transport, changement d'hôtels, mais de catégories similaires, déroulement ou modification dans les itinéraires des visites par rapport au programme prévu en fonction des jours et heures d'ouvertures des musées ou d'imprévus : grèves, fermetures exceptionnelles). Ces modifications ne donnent lieu à aucune indemnité de la part d'Athéna aux participants. En cas d'incidents techniques provoqués par des événements extérieurs tels que grèves, surcharge des compagnies de transport, intempéries etc. ; les frais éventuels (taxi, hôtel, parking, prolongation de séjour, etc.) sont dans ce cas précis à la charge des participants.

Mesures d'urgence :

Afin de garantir la sécurité des participants, Athéna, en cas d'événements graves tels que cataclysmes naturels, émeutes politiques, épidémies, etc. dans un pays, peut décider à tout moment l'annulation d'un voyage, de modifier ou d'interrompre les programmes en cours. Dans ce cas, nous ferons tout notre possible pour reporter ces participants sur un autre programme, sans qu'Athéna puisse être tenue pour responsable des cas fortuits, des causes de force majeure ou faits de tiers. De même, aucune indemnité ou remboursement ne seront versés en cas de voyage déjà en cours, les prestations consommées étant dues. Comme sont dues et à la charge des participants, toutes prestations supplémentaires pour prolongation involontaire du voyage.

DURÉE DU VOYAGE

Les compagnies de transport ne sont jamais en mesure de nous garantir des horaires. Le premier jour, vous pouvez partir aussi bien très tôt le matin qu'à n'importe quelle heure de la journée et même quelquefois dans la soirée. Ne prévoyez donc pas que

ce soit un jour "utile". C'est le jour de la mise en place. Il en est de même pour le dernier jour. Si en raison des horaires imposés par les compagnies de transport, les première et dernière journées se trouvaient allongées, les frais qui pourraient en découler ne pourront être pris en charge par Athéna, et si elles se trouvaient écourtées, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. En outre, ces modifications d'horaires ne pourraient être prises en compte pour une éventuelle annulation.

JURIDICTION

Pour toute réclamation ou litige, le Tribunal de Lyon est le seul compétent.

TRANSPORT

Les voyages se font par train, bateau, autocar ou sur lignes aériennes régulières, vols charters ou spéciaux. Dans un cas comme dans l'autre tous les participants d'un même voyage sont tenus de voyager ensemble à l'aller comme au retour. Si donc un participant devait, pour quelque raison que ce soit, avancer ou différer son aller ou son retour, il perdrait sans compensation possible le bénéfice du coupon de transport concerné et devrait supporter lui-même les frais liés à ce trajet anticipé ou différé. Si de nouvelles taxes gouvernementales entraînent en vigueur pendant la période de validité de la brochure, elles seraient répercutées sur nos prix.

FORMALITÉS

Athéna vous indique les formalités nécessaires mais n'est en aucun cas responsable si celles-ci ne sont pas respectées. Il incombe aux professeurs et organisateurs de s'assurer que les participants sont en règle avec les formalités administratives en vigueur.

Attention (adultes ou enfants) : il appartient aux participants adultes ou aux parents d'un participant mineur de vérifier qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour le voyage. Certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à 6 mois après la date de retour, d'avoir un billet de retour ou de continuation, des fonds suffisants, un visa, des vaccins, etc. Renseignements, formalités, démarches restant dans tous les cas à la charge du participant.

Les voyageurs de nationalité étrangère devront se renseigner, auprès de leur consulat et du consulat général du pays de destination, sur les pièces d'identité qui leur seront nécessaires.

N'hésitez pas à consulter le site Internet, régulièrement mis à jour par les autorités compétentes : www.service-public.fr

Un passager qui ne pourrait pas embarquer sur un vol faute de présenter les documents exigés (passeports, visas, certificats de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement. Les frais de délivrance des passeports, visas et autres documents de voyage ne peuvent en aucun cas être remboursés.

BAGAGES

Le transporteur est responsable du dommage survenu en cas de perte, détérioration, ou destruction des bagages et de retard de livraison de ces derniers. Toute plainte concernant ce type d'incident doit être immédiatement déposée auprès du transporteur lui-même. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte par Athéna au retour du voyage.

NOMBRE DÉFINITIF DE PARTICIPANTS

Le nombre définitif doit être communiqué à Athéna au plus tard 60 jours avant le départ. Toute modification après cette date entraînera éventuellement des frais majorés et/ou des variations sur le tarif du voyage calculé sur la base d'un minimum de participants.

CONDITIONS DE PAIEMENTS

Toute réservation de l'un de nos voyages éducatifs doit être accompagnée d'un paiement de 30 % du montant total du voyage*, puis un deuxième acompte de 40 % à mi-temps entre le 1^{er} acompte et le solde. Le solde devra être payé au plus tard 15 jours avant le départ. Si la réservation s'effectue à moins de 60

jours du départ, un acompte de 70 % du montant du voyage doit être versé. En cas de réservation à moins de 30 jours du départ, la totalité du voyage est à régler. Un solde non payé dans les délais sera considéré comme annulation de plein gré, avec les frais y afférant (cf. frais d'annulation).

Les paiements des participants seront regroupés par les organisateurs puis un règlement unique sera envoyé à Athéna par chèque ou virement bancaire. Possibilité de payer par chèques-vacances ou carte bancaire.

* Certaines compagnies exigent le paiement total des billets, dans ce cas, Athéna vous transmettra le montant d'acompte précis pour finaliser votre réservation.

DÉLAI DE RÉTRACTATION

Aucun délai n'est consenti après l'envoi de vos documents de réservation (bon de réservation, chèque d'acompte, bon de commande, etc.). En cas de rétractation, se référer aux conditions d'annulation (voir ci-après).

REMARQUES AU RETOUR DU VOYAGE

Si vous avez des observations à formuler sur le déroulement de votre voyage, nous vous remercions de bien vouloir nous en faire part en remplissant la fiche d'appréciation ; nous étudierons toujours avec un grand intérêt vos remarques et suggestions. Au cas où vous auriez des plaintes à exprimer, elles devraient nous parvenir moins de 30 jours après votre retour par lettre recommandée avec AR.

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Toute annulation, après l'envoi de votre réservation et quels que soient les motifs invoqués, sera soumise aux frais d'annulation suivants :

Annulation partielle ou individuelle

À plus de 60 jours du départ : 45 € de frais de dossier non remboursables par personne.

De 59 à 45 j. avant le départ : 25 % du prix du voyage*.

De 44 à 31 j. avant le départ : 50 % du prix du voyage*.

De 30 à 16 j. avant le départ : 75 % du prix du voyage*.

Moins de 16 j. du voyage : 100 % du prix du voyage*.

* Le calcul des frais d'annulation s'effectue sur le prix du voyage hors frais de dossier non remboursable de 45 €/personne et déduction faite des taxes d'aéroport qui seront intégralement remboursées.

Certaines compagnies de transport (low cost ou trains internationaux) appliquent des conditions d'annulation et des frais de modification très strictes. Athéna se verra dans l'obligation de les appliquer sur la part transport de votre voyage.

Si du fait d'une ou plusieurs annulations individuelles, le nombre de participants se trouve réduit au point de changer de tranche tarifaire, c'est le prix lié au nouveau nombre de participants qui sera appliqué. Pour toute annulation de plus de 30 % du nombre de participants, seront retenus les frais d'annulation normalement appliqués à une annulation totale du groupe (voir conditions ci-après).

Annulation totale du groupe

Plus de 60 jours du départ : les sommes versées ou à verser seront retenues.

Moins de 60 jours du départ : l'intégralité du montant total du voyage sera retenue.

ASSURANCES

Assurance annulation étendue (facultative) : Il incombe aux organisateurs d'informer les participants de cette possibilité (voir p. 37).

Assurance accident-rapatriement : Athéna a souscrit auprès de la MAIF un Contrat Risques Autres Que Véhicules A Moteur afin de garantir les participants aux voyages qu'elle organise (voir p. 36).